



Société anonyme au capital de 3.623.611,20 €
Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly sur Seine
512 428 350 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	4
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ.....	5
3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017	14
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE.....	37

PREAMBULE

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2017 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.lysogene.com.

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1. Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Directeur Général de la Société Lysogene.

Le nom d'usage « Aiach » sera utilisé dans le présent rapport financier.

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Karen Aiach,
Directeur Général de la Société Lysogene

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Faits marquants au premier semestre 2017

Lysogene est une société biopharmaceutique disposant de plusieurs candidats médicaments au stade clinique et préclinique dont l'objectif est de développer et de mettre à disposition des patients de nouvelles thérapies sur des maladies ayant d'importants besoins médicaux non satisfaits. Lysogene S.A. détient à 100% sa filiale américaine Lysogene US Inc. et constituent à elles deux le groupe Lysogene.

La Société a été créée en 2009 par Karen Aiach et Olivier Danos, spécialiste reconnu de la thérapie génique. Les efforts de recherche et développement (« **R&D** ») de la Société portent actuellement sur deux maladies rares du système nerveux central (« **SNC** »), et plus particulièrement sur deux maladies lysosomales, que sont la mucopolysaccharidose de type IIIA (« **MPS IIIA** » ou maladie de Sanfilippo) et la gangliosidose à GM1 (« **GM1** »).

Au 30 juin 2017, Lysogene est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 18 collaborateurs, dont 5 basés aux Etats-Unis dans la filiale américaine Lysogene US Inc. située à Cambridge, Massachusetts.

2.1.1 Opérations sur le capital

Introduction en bourse

Le projet de première cotation des actions de la Société sur le marché règlement d'Euronext Paris, compartiment C, débuté en 2016 a été finalisé le 9 février 2017. La Société a ainsi pu lever environ 22,6 millions d'euros via l'émission et la souscription de 3.323.567 actions ordinaires au prix de 6,80 € par action. A l'occasion de cette introduction en bourse, l'ensemble des actions de préférence et des obligations convertibles en actions de la Société ont été converties en actions ordinaires.

Modifications de la structure du capital social et émission de valeur mobilières donnant accès à terme au capital

La Société a également procédé à l'émission d'un montant de 2 millions d'euros d'obligations convertibles en actions au profit de fonds d'investissement géré par Alto Invest, emprunt qui a été souscrit le 23 janvier 2017.

Concomitamment à l'opération d'introduction en bourse décrit ci-dessus, l'intégralité des obligations convertibles émises par la Société (à savoir 574.877 obligations convertibles émises au profit de Lux Investment Funds SA et des fonds gérés par Alto Invest) ont été converties en actions ordinaires.

De même, les 5.944.460 actions de préférence de catégorie P composant le capital social ont été converties en actions ordinaires.

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 3.623.611,20 euros divisé en 12.078.704 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro.

2.1.2 Renforcement du management

En mai, Mr. Philippe Mendels-Flandre a été nommé au poste de Directeur des Opérations (Chief Operating Officer), pour renforcer l'équipe de direction de Lysogene afin d'accompagner l'entreprise dans ses enjeux stratégiques de croissance. Philippe Mendels-Flandre est membre du Comité Exécutif et apporte 16 années d'expérience dans l'industrie de la santé.

En juin, le Dr Sophie Olivier a été nommée au poste de Directrice Médicale (Chief Medical Officer) suite au départ du Dr Soraya Bekkali. Sophie Olivier était auparavant coordinatrice de programmes cliniques pédiatriques à l'EMA – European Medicines Agency après avoir occupé différents postes au sein du groupe Wyeth. Le Dr. Olivier a plus de 20 ans d'expérience dans les affaires cliniques et réglementaires dans le développement de médicaments.

2.1.3 Informations opérationnelles

Progression sur le programme dans le traitement de la MPS IIIA (LYS-SAF302)

En mars 2017, Lysogene a présenté des données cliniques de la 1ère étude observationnelle internationale pour la maladie MPS IIIA (SAMOS¹). Comme validé avec les autorités réglementaires, cette étude servira de groupe de contrôle pour l'essai clinique d'enregistrement par thérapie génique dans cette indication. La fin du recrutement des 23 patients dans le cadre de cette étude a eu lieu en mai et les premières données recueillies sont conformes aux attentes de Lysogene et en ligne avec les observations faites précédemment.

La production du candidat-médicament s'est également poursuivie sur le semestre, avec la libération des lots servant pour les essais précliniques complémentaires.

Au cours de la période, les activités précliniques (conduite des études non cliniques réglementaires supplémentaires) d'optimisation de la dose administrée, de biodistribution et d'évaluation du matériel d'injection ont également eu lieu, ce qui a permis à la Société de compléter ses dossiers réglementaires et de sélectionner la canule SmartFlow®, de la société américaine MRI Interventions, qui sera utilisée lors de l'étude clinique de phase II/III dans la MPS IIIA, qui devrait démarrer au premier semestre 2018.

Enfin, la Société a poursuivi son essai de suivi à long terme des 4 patients inclus dans l'essai de phase I/II (Sanfilippo A) avec d'excellentes données sur la tolérance du traitement.

Progression sur le programme dans le traitement de la gangliosidose à GM1 (LYS-GM101)

En février 2017, Lysogene a reçu la désignation de médicament orphelin de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) pour LYS-GM101. La FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis avait également accordé les désignations de médicament orphelin et de maladie rare pédiatrique à LYS-GM101 en début d'année.

Au cours du semestre, la Société a signé un contrat production avec la société américaine Brammer Bio pour la production de lots respectant les normes « GMP » pour la préparation de des essais cliniques de

¹ Sanfilippo A Multinational Observational Study

LYS-GM101 pour le traitement de patients atteints de la Gangliosidose à GM1 (démarrage prévu en 2019). Le plan de fabrication suit son cours.

Gouvernance

La société Novo A/S administrateur représentée par Stephen Christgau a démissionné de ses fonctions. Elle a été remplacée par Stephen Christgau, nommé à titre personnel, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires du 4 janvier 2017.

La composition des comités du Conseil d'administration a également été modifiée avec la nomination de M. Danos en tant que membre du comité des rémunérations le 10 mars 2017. A cette même date M. Schilansky a été nommé Président du comité d'audit.

2.2. Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2017

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
	2 017	2 016
	en milliers d'euros	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	0	0
Autres produits d'exploitation	1 039	616
Total produits d'exploitation	1 039	616
Charges d'exploitation		
Frais de recherche et développement	(6 828)	(2 542)
Frais administratifs et commerciaux	(2 242)	(1 107)
Total charges d'exploitation	(9 070)	(3 650)
Résultat opérationnel	(8 031)	(3 034)
Résultat financier	(219)	(199)
Résultat net de la période	(8 251)	(3 233)
Résultat de la période par action	(0,73)	(0,39)

2.2.1 Produits d'exploitation

Le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires. Les autres produits d'exploitation s'élèvent respectivement à 1 039 milliers d'euros et 616 milliers d'euros pour les exercices clos au 30 juin 2017 et 2016. Cette augmentation est liée à un montant de CIR plus important sur le premier semestre 2017, en lien avec l'augmentation des dépenses de R&D plus importantes sur la période.

2.2.2 Produits d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en augmentation sur la période, comparées au premier semestre 2016, passant de 3,7 millions d'euros à 9,1 millions d'euros, soit une hausse de 5,4 millions d'euros.

Cette variation est principalement due aux frais de R&D en hausse 4,3 millions d'euros, ainsi qu'aux frais administratifs et commerciaux, qui ont, eux, augmenté de 1,1 million d'euros sur la période principalement en raison de l'impact d'IFRS 2 (paiement fondé sur des actions) pour 0,6 million d'euros.

Frais de recherche et développement

Recherche et développement	Exercice clos le 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Charges de personnel	2 741	795
Achats et charges externes	4 088	1 747
Total frais de recherche et développement	6 828	2 542

La hausse des charges de personnel de 1,9 million d'euros entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 (soit +245%), s'explique essentiellement par l'impact d'IFRS 2 sur la période représentant +1,0 million par rapport au 30 juin 2016 (les plans ayant été mis en place en novembre 2016 et mars 2017) mais également le recrutement de 4 postes depuis le premier semestre 2016.

Les achats et charges externes dédiés à la R&D augmentent en lien avec les activités R&D de la période notamment les campagnes de production pour les candidats médicaments LYS-SAF302 et LYS-GM101 et les activités précliniques dans la MPS IIIA, quand, à la même période en 2016, la campagne de production pour LYS-SAF302 venait seulement de démarrer et un nombre réduit d'études précliniques étaient en cours.

Frais administratifs et commerciaux

Frais administratifs et commerciaux	Exercice clos le 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Charges de personnel	1 075	281
Achats et charges externes	1 167	819
Total frais administratifs et commerciaux	2 242	1 107

Les Frais administratifs et commerciaux augmentent pour leur part principalement en raison de la charge liée à IFRS 2 pour les charges de personnel (621 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 25 milliers au 30 juin 2016); et à la part des frais IPO non imputable sur la prime d'émission pour les achats et charges externes pour 369 milliers d'euros.

2.3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

En septembre 2017, Lysogene a créé son Comité consultatif clinique (*Clinical Advisory Board*) composé d'experts de renom international. Le Comité prodiguera des conseils stratégiques à Lysogene au cours de l'avancement de ses programmes de développement clinique et validera le plan de commercialisation de ses candidats médicaments orphelins de thérapie génique, dont les premiers adresseront la Mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA) et la Gangliosidose à GM1 (GM1). La première réunion de ce Comité consultatif clinique est attendue au dernier trimestre 2017.

Par ailleurs, Lysogene confirme que son étude de phase II/III dans la MPS IIIA sera multicentrique et internationale. Lysogene continue d'interagir avec les autorités réglementaires européennes (EMA) et américaines (FDA), notamment dans la phase du *Pediatric Investigation Plan* (PIP) avec l'EMA. En parallèle, la production des lots GMP de LYS-SAF302 pour cette étude pivot a récemment démarré.

Enfin, Lysogene informe que le Conseil d'Administration, réuni le 15 septembre, a pris acte de la démission de Mme Rafaele Tordjman de son poste d'administratrice représentant le fonds Sofinnova. Lors de ce même Conseil, Mme Rafaele Tordjman, a été nommée Administratrice indépendante, ce dont le Conseil se réjouit pour continuer de bénéficier de son expertise et de ses conseils comme cela a été le cas depuis plus de 3 ans.

2.4. Evolution et perspectives

La Société a pour objectif de continuer à développer les programmes en cours à savoir celui sur la MPS IIIA (Sanfilippo A) et celui sur la gangliosidose à GM1.

Les prochains mois seront consacrés, sur le programme de MPS IIIA, à la poursuite des études de toxicologie, dont les données serviront au dépôt du dossier d'*IND* (Investigational New Drug) aux Etats-Unis et aux demandes de CTA (Clinical Trial Authorization) en Europe. La Société finalisera également les choix des sites cliniques pour l'étude de phase II/III et la production des lots GMP (*Good Manufacturing Practices*) actuellement en cours devrait être finalisée dans les prochains mois.

Concernant la poursuite des recherches sur le programme GM1, la préparation de la campagne de production aux normes GMP devrait se poursuivre à la cadence attendue pour mener les études précliniques réglementaires elles aussi nécessaires aux demandes d'autorisation des essais cliniques à venir.

2.5. Facteurs de risques

Les risques relatifs à la Société décrits ci-dessous sont les risques principaux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats ou son développement à la date du présent rapport. Les développements ci-après présentent ces principaux risques sous forme de synthèse. Les actionnaires sont invités à se reporter aux autres documents publiés par la Société, et notamment son document de base n° I 17-001, pour plus de précisions.

2.5.1 Risques liés aux produits et au marché

La Société est soumise à des risques liés au développement clinique de ses produits contre les maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC). En effet, le développement de candidats médicaments est un processus long et onéreux se déroulant généralement en trois phases successives dont l'issue est incertaine, chacune étant coûteuse et pouvant conduire à un échec ou un retard dans l'obtention de l'autorisation et la commercialisation du produit. Tout produit devant être soumis à un processus d'approbation réglementaire rigoureux avant sa mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis, il n'est pas exclu que les autorités réglementaires des différents pays dans lesquels la Société a l'intention de commercialiser ses produits puissent avoir une interprétation des résultats différente de la Société dans le domaine de la thérapie génique. La Société ne peut garantir que les résultats de ses essais cliniques démontreront la tolérance, la sécurité (y compris l'absence ou le caractère limité d'effets secondaires indésirables ou d'interactions avec d'autres médicaments) et l'efficacité d'un ou plusieurs de ses candidats médicaments chez l'Homme. Tout échec ou retard lors de l'une des différentes phases cliniques pourrait retarder le développement et la commercialisation du candidat médicament concerné voire entraîner l'arrêt de son développement.

La Société doit également faire face à des risques liés à la mise sur le marché de ses produits et à la concurrence. D'une part, préalablement à toute commercialisation des produits de la Société, une autorisation de mise sur le marché (AMM) doit être obtenue, la Société ne pouvant garantir que toute demande d'AMM sera accordée par des autorités sanitaires pour un pays donné. D'autre part, si la Société obtenait une AMM, la commercialisation des produits de la Société pourrait ne pas être un succès. Les conditions de fixation du prix de vente par les autorités compétentes et les conditions de remboursement pourraient également compromettre la performance commerciale des produits de la Société. Une fois accordées à la Société, les AMM pourraient être modifiées voire retirées, notamment en cas de survenance d'éventuels effets secondaires ou interactions médicamenteuses indésirables ou non décelés pendant la période d'essais cliniques. De plus, il existe un certain nombre de solutions thérapeutiques alternatives, actuellement à des stades de développement variés, destinées à combattre des maladies du SNC et compte tenu des avancées en matière de thérapie génique, la Société ne peut garantir l'absence de concurrents sur les marchés qu'elle vise.

Par ailleurs, l'approche thérapeutique innovante retenue par la Société reposant sur un vecteur thérapeutique administré par voie chirurgicale est complexe et pourrait être perçue comme dangereuse ou entraîner des effets indésirables et l'obtention et le maintien du statut de « Médicament Orphelin » pour les candidats médicaments de la Société ne sont pas garantis.

De plus, la Société n'ayant pas la capacité de conduire elle-même tous les aspects de ses études précliniques et essais cliniques, elle est soumise au risque de dépendance vis-à-vis de tiers : d'une part,

l'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des candidats médicaments de la Société n'est pas garanti, d'autre part, la Société pourrait se retrouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses sous-traitants.

Enfin, la Société est particulièrement dépendante du succès du développement de son principal candidat médicament, LYS-SAF302, le plus avancé dans son stade de développement clinique. En conséquence, l'impossibilité ou l'incapacité pour la Société de mener à bien le développement ou la commercialisation de LYS-SAF302 ou bien un retard dans son développement ou sa commercialisation pourraient avoir un effet défavorable négatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.5.2 Risques réglementaires et juridiques

Il s'agit principalement des risques liés aux droits de propriété intellectuelle, des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits ou par l'intermédiaire de ses co-contractants et de ses sous-traitants.

Plus particulièrement, s'agissant des risques relatifs aux droits de propriété intellectuelle, il convient de préciser que :

- la Société ne détient pas de brevet et ses droits de développer et commercialiser son principal candidat médicament reposent sur une licence nécessaire à son activité de sorte que si la Société ou ses cocontractants ne parvenaient pas à maintenir la licence en place, respecter les étapes de développement qui y sont stipulées ou acquérir les licences nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa crédibilité et sa réputation, sa capacité à procéder à de nouvelles levées de fonds, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation ;
- l'obtention ou le maintien de droits de propriété intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Société n'est pas garanti ;
- la protection offerte par les droits de propriété intellectuelle est incertaine et limitée dans le temps et il ne peut être exclu que (i) la Société ne parvienne pas à élaborer ou développer des inventions brevetables ou qu'elle ne parvienne pas à maintenir la protection de sa licence ou autres droits de propriété intellectuelle ; (ii) la Société pourrait ne pas parvenir à l'avenir à obtenir la délivrance d'extensions de brevet ou licence, ce qui pourrait limiter la durée de protection et la valeur de tout brevet ou licence accordés à la Société ;
- la Société pourrait se trouver dans une situation de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait engendrer des coûts substantiels et nécessiter une mobilisation importante de l'équipe dirigeante ainsi que compromettre la réputation de la Société et sa situation financière.

2.5.3 Risques liés à l'organisation de la Société

A ce titre, il convient de souligner que la Société pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Elle pourrait ne pas être en mesure d'acquérir ou de renforcer ses compétences en marketing ni de développer sa force de vente dans le cadre de la

commercialisation future de ses produits. Par ailleurs, le développement de la Société dépendra de sa capacité à gérer sa croissance interne, étant précisé que des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.5.4 Risques industriels

Il s'agit principalement des risques liés au processus de production des candidats médicaments de la Société, compte tenu des propriétés physiques et chimiques spécifiques de ces produits qui impliquent des méthodes de production complexes nécessitant des installations spécialisées, des matériaux spécifiques et d'autres contraintes de production. La complexité de ces processus, ainsi que les exigences gouvernementales tenant à la fabrication de candidats médicaments et à leur stockage soumettent la Société à des risques de production. La Société effectue un contrôle de son processus de production par étapes afin de s'assurer qu'il fonctionne de façon adéquate et veille à ce que le candidat médicament soit produit selon les exigences de protocole prévues. L'existence de difficultés de production pourrait entraîner la perte d'inventaires, et dans certains cas, le retrait de ces candidats médicaments du marché ou des délais dans le processus de production et par conséquent, des délais dans les études précliniques ou les essais cliniques envisagés par la Société pouvant impacter négativement les résultats financiers.

2.5.5 Risques financiers

Il s'agit tout d'abord des risques liés aux pertes historiques enregistrées par la Société (absence de chiffre d'affaires depuis la constitution et enregistrement de pertes opérationnelles chaque année). La Société pourrait également avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer le développement de son activité et pourrait faire face à un risque de liquidité dans le cadre de la poursuite de ses programmes de développement cliniques et précliniques et de la production et commercialisation future de ses produits.

De plus, la Société bénéficie du Crédit d'impôt recherche (CIR). Or, celui-ci pourrait être remis en cause par un changement de réglementation, d'interprétation ou par une contestation des services fiscaux pour les exercices ultérieurs à 2012, alors même que la Société se conforme aux exigences actuelles de documentation et d'éligibilité des dépenses de recherche et développement.

Par ailleurs, la Société dispose de déficits fiscaux reportables et il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir remettent en cause les possibilités d'imputation en avant de déficits fiscaux, en les limitant ou les supprimant.

En outre, la Société a bénéficié d'avances remboursables et, dans l'hypothèse où elle cesserait de respecter l'échéancier de remboursement prévu, elle pourrait être amenée à devoir rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Enfin, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires ou des levées de fonds nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. La dilution pourrait entraîner une baisse du prix des actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif

sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, sa capacité à trouver des financements futurs, ses résultats ou son développement.

2.5.6 Risques de marché

Il s'agit uniquement d'un risque de change qui pourrait augmenter à l'avenir du fait du développement des candidats médicaments de la Société en vue de leur commercialisation et de son expansion sur des nouveaux marchés. Dans le cadre du financement des activités courantes de sa filiale aux Etats-Unis et de certaines activités de recherche et développement menées sur le territoire américain, la Société est déjà exposée au risque de change sur la parité euro-dollar. Ponctuellement, dans le cas où elle ferait face à un engagement significatif, la Société pourrait être amenée à prendre des positions de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

2.6. Transaction entre les parties liées

Annette Clancy, présidente du conseil d'administration, a reçu 9 411 BSA en avril 2015. La charge liée à ces BSA s'élève à 5 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 21 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

Annette Clancy a touché 32,5 milliers d'euros au 30 juin 2017 et 15 milliers d'euros au 31 décembre 2016 en honoraires au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2016, Annette Clancy avait également réalisé des prestations de conseils pour Lysogène pour un montant de 35 milliers d'euros.

Olivier Danos, administrateur, a reçu 6 588 BSA en avril 2015 et 68 947 BSA en mars 2017. La charge liée à ces BSA s'élève à 147 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 15 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

Au 30 juin 2017, la rémunération due à Olivier Danos s'élève à 15 milliers d'euros au titre de diverses prestations ne rentrant pas dans son rôle d'administrateur et 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur. Aucun montant n'avait été touché au titre de 2016.

David Schilansky, administrateur, a reçu 23 567 BSA en novembre 2016. La charge liée à ces BSA s'élève à 25 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 5 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

La rémunération due à David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2017. Aucun montant n'avait été touché au titre de 2016.

Lors de sa réunion du 19 avril 2017, le Conseil d'administration a approuvé la convention de management de Karen Aiach, administratrice et directrice générale, prévoyant qu'en cas de révocation de son mandat de directrice générale, celle-ci perçoive une indemnité équivalant à 18 mois de sa rémunération fixe et variable sur les 12 derniers mois.

Voir également « Note 15 – Parties liées » des comptes semestriels clos au 30 juin 2017.

3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

Lysogene S.A.
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 30 JUIN 2017
En milliers d'€

	<u>Notes</u>	A la date du	
		30-juin-17	31-déc-16
en milliers d'euros			
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		334	334
Immobilisations corporelles		80	79
Actifs financiers		156	41
Total actifs non courants		570	454
Actifs courants			
Autres actifs courants	4	4 232	2 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	21 025	6 353
Total actifs courant		25 257	8 458
TOTAL DE L'ACTIF		25 827	8 912

	<u>Notes</u>	A la date du	
		30-juin-17	31-déc-16
en milliers d'euros			
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	6	3 624	2 476
Primes d'émission	6	41 445	17 469
Actions propres	6	(190)	0
Ecart de conversion	6	(106)	33
Réserves		(14 445)	(6 993)
Résultat net		(8 251)	(7 484)
Total capitaux propres		22 076	5 501
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	7.1	663	712
Provisions non courantes		74	71
Total passifs non courants		737	784
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	7.1	105	528
Dettes d'exploitation	8	2 173	1 396
Provisions courantes		0	0
Autres passifs courants	9	736	705
Total passifs courants		3 014	2 628
TOTAL DU PASSIF		25 827	8 912

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
AU 30 JUIN 2017
 En milliers d'€

	Notes	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
		2 017	2 016
en milliers d'euros			
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		0	0
Autres produits d'exploitation	11	1 039	616
Total produits d'exploitation		1 039	616
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	12	(6 828)	(2 542)
Frais administratifs et commerciaux	12	(2 242)	(1 107)
Autres charges d'exploitation		0	0
Total charges d'exploitation		(9 070)	(3 650)
Résultat opérationnel		(8 031)	(3 034)
Produits financiers			
Produits financiers		119	19
Charges financières			
Charges financières		(339)	(217)
Résultat financier		(219)	(199)
Impôt sur les bénéfices			
Impôt sur les bénéfices		0	0
Résultat net de la période		(8 251)	(3 233)
Résultat de la période par action	16	(0,73)	(0,39)

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL
AU 30 JUIN 2017 - En milliers d'€

	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
	2 017	2 016
en milliers d'euros		
Perte nette de la période	(8 251)	(3 233)
Gains actuariels	31	(15)
Gains enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	31	(15)
Ecarts de conversion	(139)	(5)
Pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat	(139)	(5)
Résultat global	(8 358)	(3 253)

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

Lysogene S.A.
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE
AU 30 JUIN 2017
En milliers d'€

	Notes	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
		2017	2016
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Résultat de la période		(8 251)	(3 233)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements :			
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		15	19
Charge / (produit) financier net		35	206
Charges liées aux attribution d'actions	13	1 781	86
Variation nette des provisions		24	8
Dépréciation sur immobilisations corporelles		0	0
Part subvention des avances remboursables	11	(16)	(9)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement		(6 412)	(2 924)
Variation du besoin en fonds de roulement	17	(1 305)	(1 243)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		(7 717)	(4 167)
Opérations en capital			
Cession d'immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles		(17)	(4)
Variation des actifs financiers non courants		(114)	(11)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(131)	(15)
Opérations de financement			
Augmentation de capital	6.1	22 600	0
Souscription d'obligations convertibles en actions	6.1	2 000	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(1)	(4)
Emission de bons de souscription d'actions	6.1/6.2	19	0
Acquisition d'actions propres	6.3	(190)	0
Coûts de transaction	6.1	(1 777)	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		22 651	(4)
Variation de la trésorerie nette		14 803	(4 185)
Trésorerie nette au 1er janvier		6 353	13 451
Ecarts de change sur trésorerie en devises		(131)	(188)
Trésorerie nette en fin de période	5	21 025	9 079

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

Lysogene S.A.
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 30 JUIN 2017
En milliers d'€

	Capital social		Prime d'émission	Ecart de conversion	Actions propres	Réserves	Perte	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						
Solde au 1er janvier 2016	825 226	2 476	17 100	5		(3 213)	(3 757)	12 611
Résultat net							(3 233)	(3 233)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				(5)	0	(15)		(20)
Résultat global	0	0	0	(5)	0	(15)	(3 233)	(3 253)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(3 757)	3 757	0
Augmentation du capital								0
Paiements en actions	13		86					86
Solde au 30 juin 2016	825 226	2 476	17 186	0	0	(6 985)	(3 233)	9 444
Solde au 1er janvier 2017	8 252 260	2 476	17 469	33	0	(6 993)	(7 484)	5 501
Résultat net							(8 251)	(8 251)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				(139)		31		(107)
Résultat global	0	0	0	(139)	0	31	(8 251)	(8 358)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(7 484)	7 484	0
Actions propres	6.3				(190)			(190)
Augmentations du capital	6.1	3 323 567	997	21 603				22 600
Exercice d'obligations convertibles	6.1	502 877	151	2 349				2 500
Emission de bons de souscription	6.1 / 6.2			19				19
Paiements en actions	13		1 781					1 781
Coûts de transaction	6.1		(1 777)					(1 777)
Solde au 30 juin 2017	12 078 704	3 624	41 445	(106)	(190)	(14 445)	(8 251)	22 076

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

Lysogene S.A.
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES
AU 30 JUIN 2017
En milliers d'€

Note 1.	La Société	20
Note 2.	Base de préparation	21
Note 3.	Principales méthodes comptables	22
Note 4.	Autres actifs courants	23
Note 5.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Note 6.	Capital social	23
Note 7.	Dettes financières	26
Note 8.	Dettes d'exploitation	28
Note 9.	Autres passifs courants	28
Note 10.	Juste valeur des instruments financiers	28
Note 11.	Autres produits	29
Note 12.	Charges d'exploitation	29
Note 13.	Charges liées aux paiements en actions	30
Note 14.	Engagements	33
Note 15.	Parties liées	34
Note 16.	Résultat par action	35
Note 17.	Tableau de flux de trésorerie	35
Note 18.	Risques financiers	36
Note 19.	Evénements postérieurs à la clôture	36

Note 1. La Société

a. Général

Lysogene S.A. (ci-après dénommée "Lysogene" ou "le Groupe") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, Lysogene est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant. Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies incurables. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Ces thérapies ont démontré leur efficacité à délivrer en toute sécurité le matériel génétique dans le système nerveux central. Deux indications sont actuellement visées par Lysogene : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; et la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS-GM101.

Les comptes consolidés incluent les opérations de Lysogene S.A. ainsi que la filiale américaine, Lysogene US Inc. détenue à 100%, créée en juillet 2013.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et de développement de plusieurs années ;
- Suite à son introduction en bourse en février 2017, au 30 juin 2017, Lysogene dispose d'une trésorerie disponible de 21,0 millions d'euros, suffisant pour couvrir ses besoins sur les douze prochains mois.

b. Faits marquants de la période

Le 20 janvier 2017, le conseil d'administration de la société a procédé à l'émission d'un montant de 2 millions d'euros d'obligations convertibles en actions au profit de fonds gérés par Alto Invest, emprunt qui a été souscrit le 23 janvier 2017.

Dans le cadre de son introduction en bourse sur le compartiment C d'Euronext Paris, le conseil d'administration du 7 février 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 997 070,10 euros, par l'émission de 3 323 567 actions ordinaires, au prix de 6,80 € par action, représentant une souscription d'un montant total de 22,6 millions d'euros. Le conseil d'administration du 07 février 2017 a constaté la réalisation de cette augmentation de capital ainsi que la première cotation des actions de la société sur le marché d'Euronext à Paris intervenue à cette même date.

A l'occasion de l'introduction en bourse, l'ensemble des actions de préférence et des obligations convertibles (LIF et Alto Invest, pour un nombre total de 574 877 actions) ont été converties en actions ordinaires.

Le 06 février 2017, la société a mise en place un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont portant sur un montant de 300 000 euros.

En mars 2017, la Société a signé un contrat production avec une société américaine pour la production de lots respectant les « Bonnes Pratiques de Fabrication » (normes « GMP ») pour la préparation de des essais cliniques de LYS-GM101.

Fin mai 2017, la Société annonce la fin du recrutement des 23 patients dans le cadre de l'étude d'histoire naturelle internationale pour la MPS IIIA. Cette étude observationnelle servira de « groupe de contrôle » pour l'essai pivot (Phase II/III) qui devrait démarrer en 2018.

Note 2. Base de préparation

Les présents états financiers consolidés condensés pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 septembre 2017.

Les états financiers consolidés condensés sont établis selon les principes de la norme IAS 34 relative à l'information intermédiaire. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les normes et amendements suivants devraient être applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne d'ici la fin de l'année 2017 :

- Les amendements à IAS 12 : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- Les amendements à IAS 7 : « Initiative concernant les informations à fournir en annexes relatives aux activités de financement »
- Les améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016

Le Groupe prévoit que l'application de ces nouvelles normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2017, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »
- IFRS 16 « Contrats de location »

L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016. La filiale placée sous le contrôle exclusif de Lysogene est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- L'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par le Groupe et de la capacité du Groupe à financer ces projets jusqu'à leur terme.
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2017, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 30 juin 2017 la méthode comptable suivante :

3.1 Contrat de liquidité / actions propres

Suite à son introduction en bourse sur le marché Euronext Paris, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité journalière de l'action Lysogène. Dans ce cadre, le Groupe a confié 300 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions du Groupe. La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés au 30 juin 2017. La partie détenue en trésorerie de ce contrat est présentée à l'actif en « Actifs financiers » pour 110 milliers d'euros.

Note 4. Autres actifs courants

	<u>30 juin 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
	en milliers d'euros	
Crédit impôt recherche	2 374	1 375
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	0	5
Créances de TVA	400	278
Charges constatées d'avances et autres actifs courants	1 458	447
Total	<u>4 232</u>	<u>2 104</u>

Au 30 juin 2017, le crédit impôt recherche (« CIR ») de l'exercice 2016 (1 375 milliers d'euros) n'a pas encore été perçu, et le CIR correspondant à l'exercice 2017 s'élève à 999 milliers d'euros au 30 juin 2017. L'intensification des activités de R&D par rapport à l'exercice précédent explique cette augmentation.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées d'avances faites à des universités, au titre de contrats portant sur des travaux de recherche et développement, et à un sous-traitant de production.

Note 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se déclinent comme suit :

	<u>30 juin 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
	en milliers d'euros	
Trésorerie et comptes bancaires en €	13 975	6 220
Trésorerie et comptes bancaires en GBP	3	11
Trésorerie et comptes bancaires en USD	7 047	123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>21 025</u>	<u>6 353</u>

L'ensemble de la trésorerie est placée sur des comptes bancaires.

Note 6. Capital social

6.1 Evolution du capital social

Au 30 juin 2017, le capital social est composé de 12 078 704 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,3€ par action.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis janvier 2016 :

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er Janvier 2016	2 476	17 100	825 226	3
Paiements en actions		579		
Emission de bons de souscription		13		
Coûts de transaction		(224)		
Au 31 décembre 2016 (avant division d'actions)	2 476	17 468	825 226	3
Au 31 décembre 2016 (après division d'actions)	2 476	17 468	8 252 260	0,3
Augmentation de capital (IPO)	997	21 603	3 323 567	
Conversion des OCA des fonds Alto Invest	88	1 912	294 117	
Conversion des OCA de Lux Investment Fund SA	63	437	208 760	
Emission de bons de souscription		19		
Paiements en actions		1 781		
Coûts de transaction		(1 777)		
Au 30 juin 2017	3 624	41 445	12 078 704	0,3

Evolution du capital social en 2016

Le capital social n'a pas été mouvementé sur l'exercice.

L'assemblée générale du 23 novembre 2016 a décidé de la division par dix de la valeur nominale des actions formant le capital, chaque actionnaire détenant ainsi, postérieurement à cette division de la valeur nominale, 10 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune pour une action d'une valeur nominale de 3 euros anciennement détenue.

Les droits des titulaires d'actions P et de valeurs mobilières donnant accès au capital ont été automatiquement ajustés en conséquence de sorte qu'elles donnent droit, par conversion ou exercice, à un nombre d'actions P ou d'actions ordinaires de 0,30 euro de valeur nominale, multiplié par 10, et que le prix de souscription de chaque action ordinaire résultant de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital est divisé par 10.

Evolution du capital social au cours du premier semestre 2017

- Le 7 février 2017, dans le cadre de la première cotation des actions du Groupe sur le marché Euronext Paris, le conseil d'administration a décidé l'émission de 3 323 567 actions ordinaires de 0,3 euro de valeur nominale et 6,5 euros de prime d'émission chacune, générant une augmentation de capital d'un montant nominal de 997 milliers d'euros, assortie d'une prime d'émission de 21 603 milliers d'euros.
- Concomitamment à l'introduction en bourse du Groupe, les 5 944 460 actions de préférence de catégorie P ont été converties en actions ordinaires.
- Le 23 janvier 2017, certains fonds gérés par Alto Invest ont souscrit à 2 millions d'obligations convertibles en actions ordinaires dont le nombre serait fonction du prix par action défini lors de la prochaine augmentation de capital, sous la condition suspensive de la survenance d'une augmentation de capital qualifiée. Le 7 février 2017, le conseil d'administration, à la suite de la levée de la condition suspensive, a constaté la conversion des obligations convertibles en 294 117 actions ordinaires, générant une augmentation de capital d'un montant nominal 88 milliers d'euros, assortie d'une prime d'émission de 1 912 milliers d'euros.
- Le 6 janvier 2017, Lux Investment Fund SA s'est engagé à la conversion de ses 20 876 obligations convertibles en 208 760 actions ordinaires nouvelles de Lysogène S.A., sous la condition suspensive de l'admission à la négociation et la première cotation du Groupe sur Euronext Paris. Le 9 février 2017, suite à la levée de la condition suspensive, le directeur général a constaté la conversion des obligations convertibles en 208 760 actions ordinaires,

au prix de 2,395 euros par action, générant une augmentation de capital d'un montant nominal 63 milliers d'euros, assortie d'une prime d'émission de 437 milliers d'euros.

Coûts de transaction

Au 30 juin 2017, l'introduction en bourse de la société ayant été réalisée, les coûts accessoires directement attribuables au projet d'émission d'actions ordinaires ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 2 millions d'euros dont 224 milliers d'euros enregistrés en 2016 et 1 777 milliers d'euros enregistrés en 2017.

6.2 Instruments de capitaux propres

Les nouveaux instruments émis en 2017 sont les suivants :

- 30 mars 2017 : 68 947 bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ont été émis au profit d'un mandataire social. La charge relative à ce plan s'élève à 144 milliers d'euros au 30 juin 2017.
- 30 mars 2017 : 43 627 options de souscription d'actions ont été émis au profit d'un employé. La charge relative à ce plan s'élève à 14 milliers d'euros au 30 juin 2017.
- 30 mars 2017 : 96 526 actions gratuites ont été émises au profit du directeur général. La charge relative à ce plan s'élève à 131 milliers d'euros au 30 juin 2017.

6.3 Actions propres

Au 30 juin 2017, la société possède 26 378 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 190 milliers d'euros.

Note 7. Dettes financières

7.1 Dettes financières courantes et non courantes

		<u>30 juin 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
en milliers d'euros			
Avances remboursables	7.2	663	712
Contrats de location financement		0	0
Passifs financiers non courants		663	712
Obligations convertibles 2012	(1)	0	500
Avances remboursables	7.2	105	26
Contrats de location financement		0	1
Passifs financiers courants		105	528
Total dettes financières		768	1 240

(1) Le 9 février 2017 les obligations convertibles 2012 de Lux Investment Fund SA ont été intégralement converties en actions ordinaires (cf. Note 6.1).

7.2 Avances remboursables

	<u>Avance 1</u>	<u>Avance 2</u>	<u>Total</u>
	en milliers d'euros		
Solde au 01/01/2017	250	489	739
+ Montants reçus			0
- Montants remboursés			0
Subvention		(16)	(16)
Actualisation	10	21	31
Produits constatés d'avance		16	16
Autres (*)	0	(2)	(2)
Solde au 30/06/2017	261	507	768
Dont :			
Part non courante	208	455	663
Part courante	52	53	105

(*) La ligne "Autres" est relative aux frais de dossier dus à l'organisme prêteur

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée, hors le montant forfaitaire minimum prévu contractuellement avec Bpifrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur.

L'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par le Groupe en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances Bpifrance Financement.

Avance 1 : le 2 février 2013, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 300 milliers d'euros pour financer « l'évaluation de l'efficacité chez l'homme d'une thérapie génique contre la maladie de Sanfilippo de type A ». Lysogene a reçu un montant de 120 milliers d'euros en août 2013, puis 180 milliers d'euros en novembre 2014.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2017-2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 120 milliers d'euros devra être remboursé.

Avance 2 : le 12 novembre 2015, Lysogène a obtenu de Bpifrance Financement une avance remboursable d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPSIIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2022 pour un montant de 950 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 380 milliers d'euros devra être remboursé.

7.3 Echancier des dettes financières

	<u>Total</u>	<u>< 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>> 5 ans</u>
Au 31 décembre 2016	en milliers d'euros			
Obligations convertibles 2012	500	500		
Avances remboursables	739	26	588	124
Contrats de location financement	1	1		
Total dettes financières	<u>1 240</u>	<u>528</u>	<u>588</u>	<u>124</u>
	<u>Total</u>	<u>< 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>> 5 ans</u>
Au 30 juin 2017	en milliers d'euros			
Obligations convertibles 2012	0	0		
Avances remboursables	768	105	631	32
Contrats de location financement	0	0		
Total dettes financières	<u>768</u>	<u>105</u>	<u>631</u>	<u>32</u>

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échéancier contractuel pour les programmes encore actifs en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

Note 8. Dettes d'exploitation

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	en milliers d'euros	
Dettes fournisseurs	1 404	574
Factures non parvenues	770	822
Total	2 173	1 396

La hausse des autres dettes d'exploitation s'explique par l'augmentation des activités de R&D sur la période.

Le niveau relativement élevé des factures non parvenues (« FNP ») au 31 décembre 2016 était à mettre en lien avec l'introduction en bourse, pour laquelle la majeure partie des travaux effectués n'avait pas encore été facturée à cette date ; tandis qu'au 30 juin 2017 le montant des FNP est principalement constitué de travaux effectués pour les études de toxicologies mais non encore facturés.

Note 9. Autres passifs courants

Les autres passifs courants correspondent aux dettes sociales de la Société.

Note 10. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

31 décembre 2016	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements	Coût amorti	Juste valeur
	en milliers d'euros				
Actifs financiers					
Actifs financiers à long terme	41		41		41
Créances clients	-			-	-
Trésorerie et équivalents	6 353	6 353			6 353
Total actifs financiers	6 395	6 353	41	0	6 395
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	712			712	712
Emprunts courants	528			528	528
Fournisseurs et comptes rattachés	1 396			1 396	1 396
Total dettes financières	2 635	-	-	2 635	2 635
	en milliers d'euros				
Actifs financiers					
Actifs financiers à long terme	156	-	156	-	156
Créances clients	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	21 025	21 025	-	-	21 025
Total actifs financiers	21 181	21 025	156	0	21 181
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	663	-	-	663	663
Emprunts courants	105	-	-	105	105
Fournisseurs et comptes rattachés	2 173	-	-	2 173	2 173
Total dettes financières	2 941	-	-	2 941	2 941

Note 11. Autres produits

	Au 30 juin	
	2 017	2 016
	en milliers d'euros	
Crédit d'impôt recherche	999	607
Subventions	39	9
Autre	0	0
Autres produits d'exploitation	1 039	616

La créance de crédit impôt recherche au 30 juin 2017 est en hausse par rapport au 30 juin 2016, variation à mettre en lien avec la hausse des dépenses de recherche et développement constatées sur le premier semestre 2017.

Les subventions de 39 milliers d'euros comprennent :

- 16 milliers d'euros relatifs aux 8% restants de la subvention reconnue sur l'avance remboursable accordée par Bpifrance Financement en 2015, et portant un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. Au 31 décembre 2016, l'avancement du projet était de 92%.
- 23 milliers d'euros relatifs à une subvention de Bpifrance Financement reçue le 7 février 2017.

Note 12. Charges d'exploitation

	Au 30 juin	
	2 017	2 016
	en milliers d'euros	
Frais de recherche et développement		
Charges de personnel	2 741	795
Achats et charges externes	4 088	1 747
Frais de recherche et développement	6 828	2 542

	Au 30 juin	
	2 017	2 016
	en milliers d'euros	
Frais administratifs et commerciaux		
Charges de personnel	1 075	281
Achats et charges externes	1 167	819
Autres	0	7
Frais administratifs et commerciaux	2 242	1 107

Les dépenses de R&D ont augmenté principalement à cause :

- Des hausses de charges de personnel liées à l'augmentation des effectifs et à l'impact IFRS 2 des attributions de SO et AGA sur la période (Cf. ci-dessous).
- De la hausse des « Achats et charges externes » suite aux lancements de nouvelles activités comme des études précliniques complémentaires sur le produit LYS-SAF302 et la campagne de production du LYS-GM101, démarrée sur le second trimestre 2017, mais également en

raison d'étapes de développement plus avancées sur la production du LYS-SAF302 (tandis qu'au 30 juin 2016 la campagne de production venait d'être lancée).

Les dépenses de G&A augmentent pour leur part principalement en raison de la charge liée à IFRS 2 pour les charges de personnel ; et à la part des frais IPO non imputable sur la prime d'émission pour les achats et charges externes.

Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Au 30 juin	
	2 017	2 016
en milliers d'euros		
Salaires et charges	2 056	983
Engagements de retraite (dépenses)	23	7
Charges liées aux paiements en actions	1 736	86
Total	3 815	1 076

Au cours du premier semestre 2017, la masse salariale de la société a fortement augmenté principalement du fait d'un doublement des effectifs intervenu entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 (passé de 9 à 18 personnes, avec notamment 5 personnes dans la filiale Lysogene US Inc recrutées entre février 2016 et juin 2017).

Note 13. Charges liées aux paiements en actions

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés (US et France) de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de Lysogene.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de Lysogene à un prix d'exercice prédéterminé.

Le 13 décembre 2016, le Conseil d'administration de Lysogène a constaté la nullité de l'intégralité des BSPCE existants à date et la renonciation de leurs porteurs à ces BSPCE. S'agissant d'une annulation à l'initiative de la société, la charge IFRS 2 liées à ces BSPCE a été intégralement constatée en charges à la date d'annulation.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat consolidé :

En milliers d'euros	BSPCE 2014-1	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-2	BSA 2015-1	AGA 2016	BSA 2016	SO 2016	AGA 2017	BSA 2017	SO 2017	Total
Charge liée aux paiements en actions Juin 2017				10	1 184	25	274	131	144	14	1 781
Charge liée aux paiements en actions 2016	(22)	152	12	42	331	5	59				579
Charge liée aux paiements en actions Juin 2016	(28)	75	5	34							86

Les principales hypothèses pour le calcul de la charge associée sont les suivantes :

BSA 2015

BSA 2015		
Date d'acquisition	14/04/2016	Mensuellement à partir du 14/05/2016
Date d'attribution (Conseil d'administration)	14/04/2015	
Date d'expiration du plan	13/04/2025	13/04/2025
Nombre de BSA attribués	4 706	14 117
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1
Prix de souscription en €	3,0	3,0
Prix d'exercice en €	30,0	30,0
Méthode d'évaluation utilisée	Black and Scholes	
Juste valeur à la date d'attribution en €	30,0	30,0
Volatilité attendue	47%	47%
Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,3
Taux d'actualisation	0,0%	0,0%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%
Hypothèse de rendement	Aucune	
Décôte d'incessibilité	30%	30%
Juste valeur moyenne du BSA en €	5,8	6,3
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	27,2	89,1

AGA 2016

AGA 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre d'actions gratuites attribuées	305 400	129 593	76 694	6 682
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'incessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne AGA en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	2 412,7	1 023,8	605,9	52,8

BSA 2016

BSA 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre de BSA attribués	5 892	5 892	5 892	5 892
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
Prix de souscription en €	0,57	0,57	0,57	0,57
Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,90	7,90	7,90	7,90
Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
Durée de vie moyenne du BSA	5,50	6,00	6,50	7,00
Taux sans risque	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du BSA en €	3,5	3,6	3,7	3,8
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	20,4	21,0	21,6	22,2

SO 2016

SO 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre de SO attribués	78 093	58 918	58 918	39 741
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du SO en €	4,0	4,1	4,2	4,3
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	314,6	243,7	249,7	172,3

AGA 2017

AGA 2017	
Date d'acquisition	30/03/2018
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017
Nombre d'actions gratuites attribuées	96 526,0
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42
Dividendes attendus	0%
Décôte d'inessibilité	0%
Juste valeur moyenne AGA en €	5,42
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	523

SO 2017

SO 2017				
Date d'acquisition	30/03/2018	30/03/2019	30/03/2020	30/03/2021
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017			
Date d'expiration du plan	30/03/2027	30/03/2027	30/03/2027	30/03/2027
Nombre de SO attribués	10 907	10 907	10 907	10 906
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix d'exercice en €	5,6	5,6	5,6	5,6
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42	5,42	5,42	5,42
Volatilité attendue	52%	52%	52%	52%
Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,18%	-0,18%	-0,02%	-0,02%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du SO en €	2,4	2,5	2,6	2,7
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	26 285	27 485	28 467	29 555

BSA 2017

BSA 2017	
Date d'acquisition	24/04/2017
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017
Date d'expiration du plan	30/03/2027
Nombre de BSA attribués	68 947
Nombre d'actions exerçables par BSA	1
Prix de souscription en €	0,28
Prix d'exercice en €	5,37
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42
Volatilité attendue	52%
Durée de vie moyenne du BSA	5,00
Taux sans risque	-0,4%
Dividendes attendus	0,0%
Décôte d'inessibilité	0%
Juste valeur moyenne du BSA en €	2,1
Juste valeur totale au 30/06/2017 en k€	144,0

Note 14. Engagements

Engagements au titre des contrats de location opérationnelle

La société est engagée dans un contrat de location de bureaux pour son siège social à Neuilly sur Seine.

Les montants des loyers futurs concernant ce contrat se décompose comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
	en milliers d'euros	
A moins d'un an	92	84
De 1 à 5 ans	222	
Au-delà de 5 ans		
Total	<u>315</u>	<u>84</u>

Engagements au titre des contrats de sous-traitance et de collaboration

Au titre des différents contrats de sous-traitance et de collaboration, en cours au 30 juin 2017, et en contrepartie des travaux restant à mener sur chacun de ces contrats, Lysogene reste redevable d'un montant de 7 millions d'euros.

Note 15. Parties liées

Les principaux dirigeants incluent la directrice générale, la directrice des affaires médicales, le directeur des affaires techniques, la directrice des affaires scientifiques, (ces trois derniers ayant pris leurs fonctions respectivement en février, juin et octobre 2016) et le directeur des opérations (ce dernier ayant pris ses fonctions en mai 2017).

La rémunération de ces dirigeants s'établit comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
	en milliers d'euros	
Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	770	981
Avantages postérieurs à l'emploi	2	13
Autres avantages à long terme		-
Indemnités de fin de contrat de travail		-
Paiement IFRS 2	466	333
Total	<u>1 238</u>	<u>1 327</u>

Autres transactions avec les parties liées

Annette Clancy, présidente du conseil d'administration, a reçu 9 411 BSA en avril 2015. La charge liée à ces BSA s'élève à 5 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 21 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

Annette Clancy a touché 32,5 milliers d'euros au 30 juin 2017 et 15 milliers d'euros au 31 décembre 2016 en honoraires au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2016, Annette Clancy avait également réalisé des prestations de conseils pour Lysogène pour un montant de 35 milliers d'euros.

Olivier Danos, administrateur, a reçu 6 588 BSA en avril 2015 et 68 947 BSA en mars 2017. La charge liée à ces BSA s'élève à 147 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 15 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

Au 30 juin 2017, la rémunération due à Olivier Danos s'élève à 15 milliers d'euros au titre de diverses prestations ne rentrant pas dans son rôle d'administrateur et 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur. Aucun montant n'avait été touché au titre de 2016.

David Schilansky, administrateur, a reçu 23 567 BSA en novembre 2016. La charge liée à ces BSA s'élève à 25 milliers d'euros au titre du premier semestre 2017 et à 5 milliers d'euros au titre de l'année 2016.

La rémunération due à David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2017. Aucun montant n'avait été touché au titre de 2016.

Lors de sa réunion du 19 avril 2017, le Conseil d'administration a approuvé la convention de management de Karen Aiach, administratrice et directrice générale, prévoyant qu'en cas de révocation de son mandat de directrice générale, celle-ci perçoit une indemnité équivalant à 18 mois de sa rémunération fixe et variable sur les 12 derniers mois.

Note 16. Résultat par action

	Au 30 juin	
	2 017	2 016
	en milliers d'euros	
Perte nette en milliers d'euros	(8 251)	(3 233)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (après division d'actions)	11 266 612	8 252 260
Résultat par action (€/action)	(0,73)	(0,39)

Le résultat des deux périodes se soldant par une perte, les BSPCE et les BSA donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 17. Tableau de flux de trésorerie

La variation du besoin en fond de roulement est la suivante :

	30-juin-17	30-juin-16
	en milliers d'euros	
Variation des stocks	0	0
Variation des créances clients	0	0
Variation des actifs courants	(2 130)	(1 665)
Variation des passifs courants	825	422
Total	(1 305)	(1 243)

La variation du besoin en fond de roulement d'un montant de (1 305) milliers d'euros est impactée principalement par les fluctuations suivantes :

Principales variations des actifs courants (cf détail en Note 4)

- La variation des charges constatées d'avance pour (1 019) milliers d'euros
- La variation de la créance de crédit impôt recherche pour (999) milliers d'euros
- La variation des créances fiscales et sociales pour (116) milliers d'euros

Principales variations des passifs courants (cf détail en Notes 8 et 9)

- La variation des dettes fournisseurs pour 778 milliers d'euros
- La variation des dettes sociales ainsi que des produits constatés d'avance pour 47 milliers d'euros

Note 18. Risques financiers

La Société est exposée aux risques financiers suivants :

Risque de change

Une partie des achats de Lysogene est effectuée en devises étrangères. Bien que la stratégie de Lysogene soit de favoriser l'euro comme monnaie de transaction à la signature des contrats, certains ont été libellés en dollars américains et en livre sterling.

Au 30 juin 2017, 66% de la trésorerie de Lysogene était en euros contre 98% au 31 décembre 2016.

La société n'utilisant pas d'instruments de couverture, elle est principalement exposée aux fluctuations du cours EUR/USD.

Risque de liquidité

La dette financière est composée des avances remboursables liées à nos projets de recherche et développement et à la dette de crédit-bail. Le remboursement des avances remboursables est conditionné par la réussite technique des projets de recherche.

Depuis la création de la société, le résultat a toujours été une perte et cela devrait continuer à court terme. Au 30 juin 2017, le montant de la trésorerie s'élevait à 21 millions d'euros.

Note 19. Evénements postérieurs à la clôture

A la connaissance de la Société, aucun événement significatif n'est intervenu en période subséquente.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Exercice clos le 30 juin 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Lysogène, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Membres de la compagnie régionale de Versailles et Paris

Balma et Paris, le 18 septembre 2017

Deloitte & Associés

Etienne ALIBERT

LEX & Associés

Lionel COHEN